



Décembre 2016

Papier

Information à l'effet d'employer correctement le papier pour la copie, l'impression et l'archivage.

Principes fondamentaux

En tant que service d'achats centralisés de l'administration générale de la Confédération, l'**Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)** propose un assortiment de papiers adaptés à toutes les sortes d'usages (voir page 3).

Le **Conseil fédéral** s'est donné comme objectif de réduire, d'ici à 2019, les atteintes à l'environnement de 30 pourcent par rapport à 2006 pour chaque poste équivalent plein temps de l'administration fédérale (RUMBA). Durant la même période, les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer de 40 pourcent, en termes absolus [1]. Voilà pourquoi **la consommation annuelle de papier pour la copie**, qui atteint quelque 9'350 feuilles par poste équivalent plein temps en 2015, doit diminuer et **la part de papier recyclé, augmenter**.

Chaque département et chaque unité administrative assume **la responsabilité** d'employer le papier parcimonieusement et efficacement sur le plan environnemental.

Outre la Norme ISO 9706 exigée depuis 2014, les **Archives fédérales** acceptent désormais d'appliquer également la Norme DIN 6738 [2], pour les papiers à archiver. **Cela signifie que tous les papiers standards achetés actuellement par l'OFCL peuvent être archivés**. Cela veut dire en particulier que même les documents qui ont été imprimés depuis 1994 sur un papier gris 100 % recyclé et nouvellement, sur un papier blanc 100 % recyclé, peuvent être archivés.

A ce propos, les Archives fédérales relèvent qu'aujourd'hui, il faudrait archiver en mode numérique.

Recommandations pour un usage écologique du papier

Généralités

Le principe est le suivant : **utilisez aussi peu de papier que possible**. Economisez le papier, en renonçant, dans la norme, à imprimer des courriels ou des projets (contrôlez vos textes et mises en page directement sur l'écran); imprimez et copiez recto verso. Vous pouvez éventuellement imprimer deux pages sur une seule feuille, ce qui réduira alors de moitié la consommation de papier.

Il est recommandé de **confier les mandats d'impression de plus de 300 pages à la Division Production de l'OFCL**. Cette division peut réaliser les travaux aussi bien sur papier recyclé que sur papier de fibres vierges. Pour accomplir les mandats de la clientèle, la Division Production choisit, dans son assortiment de matériel de bureau, le papier à copier qui convient. Les commandes passées par voie électronique peuvent être livrées dans la journée (voire plus rapidement pour les commandes express). Les tirages doivent être annoncés un jour à l'avance. **Division Production** - Préparation du travail, tél. 058 465 50 71 / courriel produktion@bbl.admin.ch

Recommandations pour l'utilisation du papier

Pour les documents sans fonction représentative (copies, correspondance générale, formulaires, pièces comptables, communiqués de presse, imprimés, matériel de vote), il convient d'utiliser le **papier "gris", recyclé à 100 % (degré de blancheur CIE 80)**. Cela vaut également pour les impressions couleurs.

Pour les documents ayant une fonction représentative (correspondance à haut niveau, contrats etc.), on utilisera le **papier blanc recyclé à 100 %, (degré de blancheur CIE 145)**.

Exception pour la stratégie d'une feuille de papier dans les unités administratives: Si une unité administrative décide la stratégie d'un type de papier, afin de simplifier sa logistique et ses imprimés, on recommandera le papier blanc recyclé à 100 %.

Il est recommandé **d'utiliser très parcimonieusement** et uniquement dans les cas exceptionnels les papiers "sandwich" blancs (recyclés à 30 % en couches intermédiaires) ou les papiers blancs et en couleur, de fibres vierges (voir page 3).

Comment éviter le bourrage des appareils?

Les papiers recyclés de l'assortiment de l'OFCL peuvent être utilisés dans tous les appareils multifonctions, dans les copieurs, ainsi que dans les imprimantes des étages et des places de travail de l'administration fédérale, y compris sur les copieurs couleurs. L'OFCL a soumis à un test étendu les papiers recyclés actuellement utilisés ; ceux-ci ne provoquent pas plus de panne ni d'usure que d'autres types de papier, pour autant que ces papiers recyclés soient utilisés et stockés correctement. Les papiers recyclés satisfont à la Norme DIN 12281, qui définit les exigences imposées aux papiers d'imprimerie et de bureau.

Lors de **l'introduction du papier**, tous types confondus, dans l'appareil, procédez comme il suit:

1. **Aérez soigneusement par les deux côtés** les paquets de feuilles, après les avoir sortis de l'emballage.
2. Pour disposer le papier dans le bac, veillez à ce que les **feuilles de papier indiquées par une flèche** sur l'emballage (pour autant que celle-ci y figure), **soient imprimées en premier**.

Des bourrages peuvent se produire avec le papier de fibres vierges comme avec le papier recyclé, lorsque **l'appareil n'est pas réglé correctement** ou que le **papier est trop humide**, ou encore lorsque le papier n'est **pas disposé avec le soin voulu** dans le bac de l'appareil multifonctions.

Il convient de veiller, notamment pour le "papier à copier recyclé", à ce que les **conditions ambiantes soient correctes**, à savoir: dans le local de stockage: température de 10 à 30 °C, humidité de 20 à 80 %; dans les locaux de travail: température de 18 à 24 °C, humidité 40 à 60 %. Le papier doit être entreposé dans le local de travail 24 heures avant son utilisation et il faut enlever l'emballage immédiatement avant son utilisation. Si les conditions ambiantes ne sont pas optimales, il convient, dans la mesure du possible, de raccourcir le rythme des commandes.

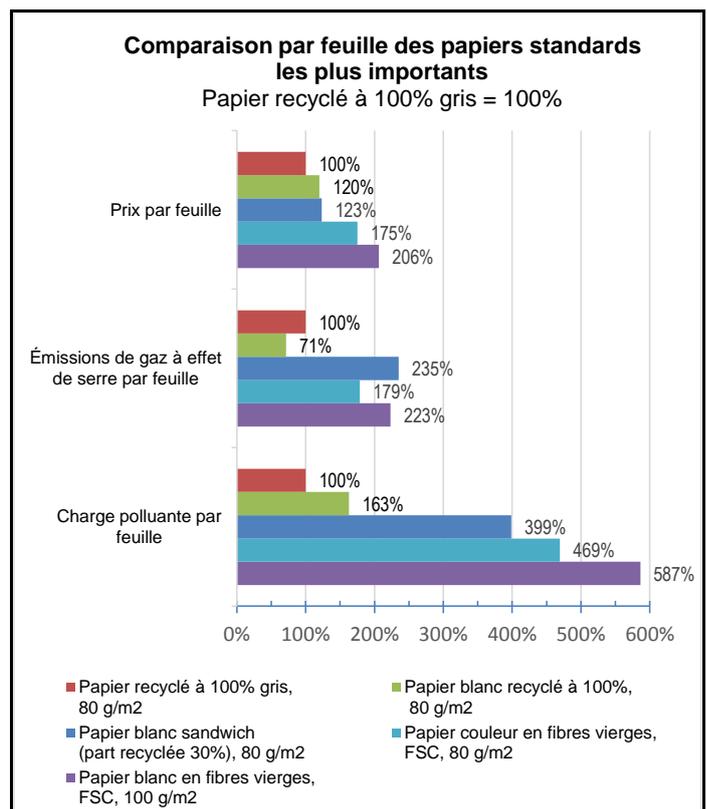
En cas de problèmes, les responsables des appareils doivent aviser **le service technique** de l'entreprise vendeur ou du fournisseur de prestations. Si le problème se répète, il convient de le signaler à la personne de contact de RUMBA dans l'unité administrative intéressée, afin que cette personne puisse informer le service de vente de l'OFCL.

Papier de fibres vierges et papiers recyclés

Des études indépendantes [3] démontrent que **la charge polluante** du papier blanc recyclé à 100 %, est de 63 % plus élevée que celle du papier gris recyclé à 100 %. Par contre le papier sandwich, comportant une part de 30 % de recyclage, entraîne quatre fois autant de charges polluantes que le gris recyclé à 100 %, le papier couleur en fibres vierges, quatre fois et demi et le papier blanc en fibres vierges pesant 100 g/m², environ six fois la même charge polluante!

S'agissant des **émissions de gaz à effet de serre**, le papier blanc recyclé à 100 % entraîne des émissions même bien moindres que le papier gris recyclé, cependant que les autres types de papiers sont la cause d'environ le double d'émissions.

Le **prix** du papier blanc recyclé est de 20 % plus élevé que celui du papier gris recyclé et il correspond approximativement à celui du papier sandwich. En revanche, les papiers blancs et couleurs en fibres vierges s'avèrent notablement plus chers (cf. tableau page 3).



L'assortiment de papiers de l'OFCL

Les papiers font régulièrement l'objet d'appels d'offres et sont en partie remplacés. Pour les imprimantes et les copieurs, les unités administratives peuvent commander à l'OFCL les types de papiers suivants (état au 1.9.2016):

Art	Produit	Utilisation et charge polluante	Environnement	Climat	Prix
R	Papier gris à copier, recyclé à 100 % degré de blancheur moyen (80 CIE), Format A4 / A3, 80 g/m ² No de commande. A4: 865007622 No de commande. A3: 865007623	Papier standard pour tous les appareils multifonctions copieurs, imprimantes à laser ou à jet d'encre; archivable Recommandé pour toutes les utilisations, à l'exception des documents à fonction représentative. Très faible charge polluante, prix avantageux et faible atteinte au climat.	100 %	100 %	100 %
	Papier à copier blanc recyclé à 100 % Degré de blancheur élevée, (145 CIE), Format A4 / A3, 80 g/m ² No de commande A4: 865008257 No de commande A3: 865008267	Papier standard pour tous les appareils multifonctions, copieurs, imprimantes à laser ou à jet d'encre, archivables. Recommandé pour les documents représentatifs. faible charge polluante et très faible atteinte au climat. Prix moyen.	163 %	71 %	120 %
A	Papier à copier blanc Sandwich Papier avec 30 % de papier recyclé en couches intermédiaires. Degré de blancheur élevée (161 CIE), Format A4 / A3, 80 g/m ² No de commande A4: 865007625 No de commande A3: 865007626	Papier pour tous les appareils multifonctions, copieurs, imprimantes à laser ou à jet d'encre, archivables. Utiliser avec parcimonie car sa charge polluante et ses émissions de gaz à effet de serre sont plus élevées que les papiers recyclables; prix moyen.	399 %	235 %	123 %
	Papier ultrablanc légèrement satiné Formats A4 ou A3, 90 g/m ² , 100 g/m² , 120 g/m ² , 160 g/m ² ou 200 g/m ² No de commande: Divers, veuillez consulter le catalogue	Copies couleur (graphiques, photos etc.) de très haute qualité; archivable A n'utiliser qu'à titre exceptionnel, vu sa charge très polluante, les émissions de gaz à effet de serre et son prix très élevé (papier de haut gommage fabriqué à 100 % avec des fibres vierges et des azurants d'optique). Important: le papier recyclé peut être utilisé sur toutes les imprimantes couleur.	par 100 g /m ² 587 %	par 100 g /m ² 223 %	par 100 g /m ² 206 %
	Papier couleur 7 couleurs à choix Format A4 et 80 g/m ² No de commande: Divers, veuillez consulter le catalogue	Impression et copie sur papier de couleur archivable. A n'utiliser qu'à titre exceptionnel, vu sa charge polluante et ses émissions de gaz à effet de serre élevées, ainsi que son coût.	469 %	179 %	175 %

Légende:

R Papiers recyclés constitués à 100 % de vieux papiers, s'agissant de la résistance au vieillissement, le papier recyclé gris est conforme à la norme DIN 6738 et le papier recyclé blanc est en outre conforme à la Norme ISO 9706, qui est plus sévère. Les Archives fédérales suisses acceptent depuis 2014 ces deux sortes de papiers pour les archives.

A Il s'agit de papiers ayant une forte teneur en fibres vierges, qui sont blanchis sans chlore et conformes à la Norme ISO 9706. S'agissant du papier ultra blanc, les données fournies se réfèrent à la valeur de 100 g/m².

Environnement : Unités de charge écologique (UCE) en %, se rapportant par feuille au papier recyclé à 100 %. L'UCE tient compte de l'exploitation forestière, de la fabrication, jusqu'à l'utilisation et l'élimination du papier [3]. Pour le papier ultra-blanc, la valeur indiquée se réfère au type 100 g/m². Les UCE correspondent à la définition qu'en donne l'OFEV en 2013.

Climat Les émissions de gaz à effet de serre (Equivalent CO₂) se rapportent au papier gris recyclé à 100 % par feuille. Cette valeur est fixée à 100 % g/m² pour le papier ultra-blanc. Même limites du système que pour les charges polluantes.

Prix Le prix du papier est évalué en % et se rapporte au papier gris recyclé à 100 % par feuille. S'agissant du papier ultra-blanc, il se rapporte à la valeur de 100g/m².

Préjugés et réalité

Préjugé: Sur le plan écologique, la consommation d'énergie pour la copie est beaucoup plus déterminante que la fabrication du papier.

Réalité: Par copie format A 4, la charge polluante est surtout due à la fabrication du papier (voir graphique).

Préjugé: Le papier de fibres vierges blanchi sans chlore n'est pas plus polluant que le papier recyclé.

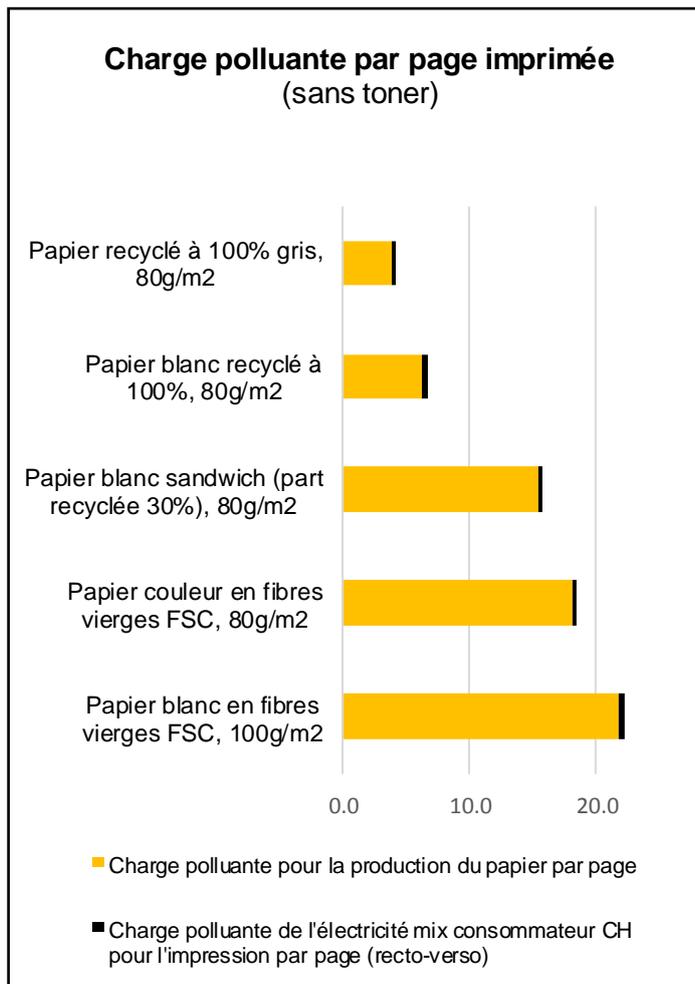
Réalité: Les indices de charge présentés à la page 3 indiquent que le papier blanc de fibres vierges pollue quatre à six fois plus l'environnement, car il nécessite plus de bois pour sa fabrication et beaucoup plus d'énergie, de produits chimiques et d'eau.

Préjugé: Le papier recyclé exige plus de toner et d'encre.

Réalité: Les tests comparatifs montrent que le papier recyclé ne consomme pas plus de toner et d'encre pour la photocopie et l'impression que le papier de fibres vierges.

Préjugé: Le papier recyclé produit plus de poussière et de bourrage dans les appareils.

Réalité: Les études prouvent qu'actuellement, ce n'est pas plus le cas avec le papier recyclé, car il répond aux mêmes exigences, mesurables sur le plan technique, de la norme DIN 12281 que les papiers de fibres vierges.



Pour plus d'informations

Service Marchés publics écologiques de l'OFEV

Marie-Amélie Dupraz-Ardiot (marie-amelie.dupraz-ardiot@bafu.admin.ch);

Office fédéral des constructions et de la logistique

Markus Etter, Acquisition stratégique de fournitures de bureau (markus.etter@bbl.admin.ch);

Archives Fédérales suisses, Division Pérennisation de l'information DPI (anbieten.abliefern@bar.admin.ch)

Sources

[1] Arrêté du Conseil fédéral du 25 mai 2016

[2] Archives fédérales suisses: Documents analogiques; en ligne 20.9.2016;

https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/archivage/documents_analogiques.html

[3] Emil Franov, Andrea Hauser, Thomas Kägi: Ökobilanz verschiedener grafischer Papiere, 2011. Carbotech AG, 26.05.2011, élargi à de nouveaux papiers 2014 et 2016.